

Le 20 décembre 2021

RECU le
24 DEC. 2021

Messieurs,

Je fais suite au questionnaire que vous avez envoyé aux élus du Conseil départemental de la Vendée en tant que membres du Carrefour Départemental d'Action Laïque de Vendée qui regroupe un collectif d'associations, de fédérations d'éducation populaire et d'organisations syndicales réunies autour de la Ligue de l'enseignement.

Faute de pouvoir répondre par oui ou par non à un certain nombre de questions que vous posez et qui mériteraient parfois des développements ou des explications, je préfère vous adresser ce courrier qui, je l'espère vivement, vous permettra d'en savoir plus quant aux orientations politiques du Conseil départemental.

N'y voyez pas une manœuvre visant à ne pas répondre : tel n'est pas mon état d'esprit. J'en veux pour preuve la première question posée, question que vous adressez, vous, aux élus régionaux mais à laquelle je souhaite répondre. En l'occurrence, oui, le Conseil départemental accorde des subventions à l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) ou bien encore aux Etablières.

Pour ne prendre que l'exemple de l'ICES, le Conseil départemental le soutient avec la conviction - chevillée au corps - que ce financement concourt à entretenir une saine émulation entre le public et le privé, émulation qui bénéficie au final aux étudiants, qu'ils soient scolarisés à l'ICES ou au Pôle universitaire yonnais.

J'ajoute avoir présenté notre offre d'études supérieures, comme l'un des 7 défis de mon mandat. Avec un objectif : améliorer sensiblement l'offre de formations proposée par le Pôle universitaire yonnais auquel le Département accorde chaque année des subventions.

../..

Un rendez-vous avec la Présidente de l'Université de Nantes est d'ores et déjà fixé. Je veux renforcer notre pôle universitaire public Yonnais !

A propos de la création de nouveaux collèges publics en Vendée - et ce, sans même évoquer les noms des communes citées dans votre courrier - , il nous est impossible de répondre par oui ou par non comme vous nous le proposez pourtant. Il n'y a pas de position de principe : le Département n'est pas pour un collège public ou contre un collège public. Il juge en opportunité.

La seule question qui vaille est la suivante : la construction d'un nouveau collège public est-elle nécessaire et indispensable dans telle commune au regard de la carte scolaire et de l'évolution démographique, dans les 10 prochaines années ? C'est ce qui a conduit par exemple le Département à annoncer la construction d'un collège public à Talmont-Saint-Hilaire.

Rappelons, d'ailleurs, que c'est 160 millions d'Euros, que le Conseil Départemental consacre à la qualité d'accueil de ses collèges publics, des enfants qui en auront fait le choix. C'est un plan sans précédent pour notre institution publique.

Pour le reste, le Conseil départemental de la Vendée ne veut jamais opposer le public au privé. Dans l'exercice de ses responsabilités, il respecte scrupuleusement la loi républicaine :

- c'est, dans ce cadre-là, qu'il choisit de faire du libre choix des familles une priorité politique ;
- et c'est encore et toujours dans ce cadre-là, qu'il accorde son soutien financier à des structures, non pas en raison de leur caractère public ou privé mais uniquement au regard de leurs missions.

Voilà pour l'esprit dans lequel le Conseil départemental agit au quotidien au service des Vendéennes et des Vendéens. Pour ce qui est de l'action du Conseil régional et des communes vendéennes, il n'appartient pas aux élus départementaux de commenter ou de juger des politiques mises en œuvre. Je suis trop attaché à la libre administration des collectivités, laquelle est gravée dans le marbre de notre Constitution, pour nous immiscer dans leurs choix.

Quant à la question que vous posez à propos de notre devise républicaine, je ne peux que vous inviter à découvrir notre action visant à promouvoir le civisme auprès des jeunes. Que ce soit au cours de la journée Vendée Civisme ou lors de nos différentes actions liées à ce programme, c'est bien notre devise « liberté, égalité, fraternité » qui est la clef de voûte de notre politique au service de la promotion d'une citoyenneté active et engagée.

../..

Enfin, vous nous interrogez sur le financement des Fédérations d'éducation populaire. En l'occurrence le Département subventionne par exemple l'association « Lire et faire lire » qui est membre de la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée. Sur ce sujet aussi, le Département a pris cette décision non pas en raison du caractère ou des spécificités de cette association, mais au regard des missions qu'elle propose et qu'elle remplit.

Espérant avoir répondu le plus précisément possible à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations républicaines.

Bien respectueusement



Alain LEBOEUF

Monsieur Dominique MONNERY
Monsieur Jean-Pierre MAJZER
Carrefour Départemental d'Action Laïque 85
41 rue Monge

85000 LA ROCHE-SUR-YON